

Agence marsal rousselot architectes
37, rue jeanne d'arc
88800 VITTEL

MAIRIE
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL LE GRAND

C.C.T.P.
Cahier des Clauses Techniques Particulières
**Lot 06 - MENUISERIES INTÉRIEURES -
AGENCEMENTS**

Sommaire

06.1	GENERALITES.....	P 3
06.1.1	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 3
06.1.2	CONDITIONS D'EXECUTION TOUS CORPS D'ETAT.....	P 3
06.1.3	ORGANISATION GENERALE DES TRAVAUX.....	P 4
06.1.4	INSTALLATION DE CHANTIER.....	P 5
06.1.5	OBLIGATIONS DES ENTREPRISES.....	P 6
06.1.6	DELAIS.....	P 7
06.2	BLOCS PORTES.....	P 7
06.2.3	Blocs portes acoustiques - stratifié.....	P 8
06.2.4	Bloc porte vitré.....	P 9
06.3	CHÂSSIS VITRÉS.....	P 9
06.3.1	Châssis fixe vitrés - standard.....	P 9
06.4	AGENCEMENTS.....	P 10
06.4.6	Placard coulissant.....	P 11
06.5	SIGNALÉTIQUES.....	P 13
06.6	ORGANIGRAMMES.....	P 14
06.7	PLINTHES - HABILLAGE DE FINITION.....	P 14
06.8	OUVRAGES DIVERS.....	P 15

06.1 GENERALITES

06.1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

06.1.1.1 Objet du marché

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux de MENUISERIES INTÉRIEURES, concernant les travaux de rénovation et mise en accessibilité de la mairie - 27, rue de l'Orme - 88350 LIFFOL-LE-GRAND et tous les travaux annexes et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux réglementations et prescriptions techniques actuellement en vigueur.

Pour le compte de :

Commune de Liffol-le-Grand
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL-LE-GRAND

Les travaux nécessaires à la réalisation complète des ouvrages sont répartis en lots :

lot 01 : DÉMOLITION - GROS OEUVRE
lot 02 : MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS
lot 03 : SERRURERIE
lot 04 : PLÂTRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS
lot 05 : OSSATURE BOIS - BARDAGE INTÉRIEUR
lot 06 : MENUISERIES INTÉRIEURES
lot 07 : PORTE AUTOMATIQUE
lot 08 : ÉLECTRICITÉ - VENTILATION
lot 09 : PLOMBERIE SANITAIRE
lot 10 : CHAUFFAGE
lot 11 : CHAPE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES
lot 12 : PEINTURES - NETTOYAGE

Mode de métré : Ens

06.1.1.2 Conditions du marché

Voir le CCAP.

L'entrepreneur devra :

- Prendre connaissance de la totalité du projet auprès des Maîtres d'Oeuvre.
- Vérifier les métrés avant la remise de son offre.

Compte tenu de ces éléments, la proposition chiffrée de l'entreprise en tiendra compte et celle-ci ne pourra arguer de difficulté non appréciée ou de quantité sous estimée pour demander un supplément de prix quel qu'il soit.

Mode de métré : Ens

06.1.2 CONDITIONS D'EXECUTION TOUS CORPS D'ETAT

06.1.2.1 Etudes et vérifications préalables

Les entrepreneurs s'étant rendu compte des travaux à exécuter, de leur importance, des difficultés pouvant survenir au cours des travaux, ne pourront prétendre à aucun recours ni à aucune indemnisation pour une omission de texte, de référence au présent Cahiers des Clauses Techniques Particulières. Celui-ci n'étant qu'un énoncé aussi détaillé que possible des qualités et des travaux composant les éléments de l'ensemble à réaliser.

06.1.2.2 Vérification des ouvrages à exécutés

Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes des ouvrages qu'ils auront à exécuter. En cas d'erreur ou d'omission, ils devront avertir le Maître d'oeuvre avant tout début d'exécution, faute de quoi ils en seront tenus pour seuls responsables. Les entrepreneurs ne pourront apporter aucune modification sur une ou plusieurs parties de l'ensemble à réaliser sans consulter au préalable le Maître d'oeuvre.

06.1.2.3 Renseignements complémentaires

Les entrepreneurs devront obtenir tous renseignements complémentaires sur tous les points leur paraissant douteux ou imprécis, faute de quoi ils seront tenus pour seuls responsables des erreurs ou fautes qui en découleraient, ou des retards qu'elles pourraient provoquer sur la bonne marche de l'ensemble des travaux. Les entrepreneurs devront prendre connaissance de l'ensemble du CCTP de tous les lots pour examiner et tenir compte des incidences des travaux de chacun d'eux sur ses propres ouvrages.

06.1.2.4 Etat des prix forfaitaires

L'entrepreneur remettra un bordereau de décomposition de prix forfaitaires sur la base de celui remis par l'architecte. Il servira d'élément d'évaluation lors de l'établissement des situations de travaux et de révision, et lors de l'estimation des travaux modificatifs ordonnés en cours de travaux. Le marché est conclu à un prix global, ferme et non révisable pour toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage. Dans le cas où il est imposé le chiffrage de variantes, l'entreprise exprimera clairement les implications qu'il y a lieu de considérer sur les autres corps d'état.

La présentation du bordereau de présentation du montant forfaitaire sera présenté suivant le canevas proposé par l'architecte.

06.1.2.5 Normes - Règlements - Documents

Les entrepreneurs s'étant rendu compte des travaux à réaliser dans le présent CCTP et dans les plans joints. Après les avoir complétés par leurs connaissances personnelles et procédé aux études techniques, ne pourront prétendre à aucune majoration de prix pour des travaux complémentaires qui s'avèreraient nécessaires en cours d'exécution.

Il est bien entendu que tous les matériaux, articles manufacturés, préfabriqués ou fabriqués, leurs liants ainsi que leur mise en oeuvre, devront correspondre pour chaque lot, aux normes et réglementations en vigueur.

06.1.2.6 Documents réputés connus

Les documents ci-dessous énumérés bien que non joints au présent marché sont réputés connus des entrepreneurs et les parties contractantes en reconnaissant le caractère contractuel.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) - Code de la Construction et de l'Habitat - Code du Travail.

Les Avis du CSTB et agréments pour les procédés de construction, ouvrages et matériaux non traditionnels

L'ensemble des documents techniques unifiés (DTU) régissant l'exécution des travaux pour chaque corps d'état.

Les règlements préfectoraux et communaux.

Les règlements et normes locaux des services ErDF GrDF Services des Eaux et PTT.

06.1.2.7 Etendue des travaux

Le présent CCTP est rédigé de façon à donner le plus grand nombre de précision et détails sur les travaux à exécuter.

Dans le cas d'un marché en corps d'état séparés de chaque entrepreneur devra prendre connaissances des CCTP des autres corps d'état et il sera considéré comme connu ses limites par rapport aux autres corps d'état.

Il ne pourra ignorer la conception générale de l'ensemble et il exécutera ses propres ouvrages en corrélation avec chacun des intervenants.

06.1.2.8 Vérification

Les entrepreneurs auront à leur charge de vérifier en temps utile les cotes et plans des ouvrages, les dessins fournis par le Maître d'oeuvre et faire compléter les indications qui leur paraîtraient insuffisantes. En cas d'erreur, elles devront être immédiatement signalées à défaut de quoi ils seront les seuls responsables des conséquences.

06.1.2.9 Connaissance des lieux et des conditions d'exécution

Les entreprises soumissionnaires seront réputées avoir pris connaissance des lieux et des conditions d'exécution des travaux, il ne sera admis aucun supplément de prix pouvant provenir d'une méconnaissance de ces deux points. Les prestations qui seraient énoncées par le coordonnateur Hygiène et Sécurité sont implicitement comprises dans le montant de la décomposition du prix forfaitaire.

06.1.2.10 Réunion de chantier

Les entreprises sont tenues d'assister aux rendez-vous de chantier. Les entreprises seront représentées pendant toute la période d'exécution par la même personne physique. Cet agent sera dûment mandaté et devra avoir tout pouvoir de décision nécessaire à la bonne marche du chantier.

06.1.2.11 Modification du marché

Les modifications ne peuvent intervenir que par voie d'avenant au marché et/ou par ordre de service signé du Maître d'Ouvrage, définissant la nature, l'importance les délais et le coût des dites modifications en plus ou en moins. Il ne sera payé à l'entreprise aucun travaux autre que ceux définis au marché initial et ceux définis par voie d'avenant dans la mesure où ceux ci sont effectivement réalisés.

06.1.3 ORGANISATION GENERALE DES TRAVAUX

06.1.3.1 Assurances et dispositions diverses

Toutes les entreprises sont tenues de satisfaire aux obligations d'assurances instituées par la loi 7812 du 04/01/1978. Une police individuelle de base couvrant responsabilité qui peuvent leur incomber du fait d'un sinistre total ou partiel.

Entre dans cette responsabilité, les sinistres sur les ouvrages en cours ou du fait des dommages matériels relevant de la responsabilité décennale et biennale.

06.1.3.2 Police d'assurance individuelle de responsabilité civile

Une police d'assurance individuelle de responsabilité civile de chef d'entreprise sera demandée pour couvrir en cours de travaux et pendant la période de responsabilité décennale les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature causés au tiers du fait de leur activité de chantier.

Tout entrepreneur devra justifier de sa mise à jour des cotisations obligatoires et de sa carte professionnelle définissant sa qualification au jour de sa soumission et en cours de travaux.

06.1.3.3 Protection des ouvrages

Chaque entreprise doit la protection et le maintien en état de tous ses ouvrages et assurer le parfait maintien des mesures de sécurité et toutes ses fournitures, jusqu'à la réception des travaux. Il devra pourvoir au remplacement en cas de détérioration.

06.1.3.4 Autorisation

Les entrepreneurs sont tenus, chacun en ce qui le concerne, d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et préalables à tout commencement de chantier, et après exécution, de se faire délivrer les certificats de conformité par les services intéressés.

06.1.3.5 Coordonnateur de chantier

Les prescriptions imposées par le coordonnateur Sécurité société ACE BTP - Z.I. rue Lavoisier - BP 50 - 52800 NOGENT qui est missionné par Le Maître de l'Ouvrage sont implicitement comprises dans le principe et financièrement dans l'offre de l'entreprise. Aucune plus-value ne sera accordée pour le respect des prescriptions imposées.

Mode de métré : Ens

06.1.3.6 Site occupé

ATTENTION : travaux en site occupé

Les services de la mairie et syndicat des eaux seront laissés en services le temps des travaux. Afin de déranger le moins possible le fonctionnement de ces services, le chantier sera organisé en 2 temps. Une phase concernera la rénovation de la partie nouvelle salle de conseil / accueil et une seconde la rénovation de la partie bureaux secrétariat mairie / syndicat Manoise. Pour la sécurité et le bon déroulé de ces phases un flux passage public / chantier sera organisé avec le coordinateur sécurité dans le cadre du PGC.

Il sera demandé à chaque intervenant d'éviter toutes nuisances inutiles vis à vis des travaux (bruits, saleté, désordre, locaux restés ouverts, etc.). Afin d'éviter ces problèmes les travaux devront se faire par phase et localisé, le chantier sera nettoyé et rangé tous les soirs et week-ends. Une attention particulière sera à apporter à la fermetures des locaux et coupure de l'éclairage. Afin de faciliter l'intervention de chaque entreprise des cloison et fermeture provisoires de chantier est prévu au lot DÉMOLITION - GROS OEUVRE.

Mode de métré : Ens

06.1.3.7 Réception de chantier

Les travaux organisés en deux phases dû au site occupé, engendreront également des opérations de réception de chantier organisés en 2 temps. Une première réception aura lieu en fin de première phase chantier (salle de conseil / accueil) suite a cette réception la Maîtrise d'ouvrage prendra possession de cette zone par son emménagement. La seconde partie concernée par les travaux (bureaux secrétariat / syndicat Manoise) pourra être alors déménagée pour la suite des travaux. Une seconde réception aura lieu en fin de chantier pour la réception définitive de l'ensemble des locaux.

Mode de métré : Ens

06.1.4 INSTALLATION DE CHANTIER

06.1.4.1 Installation de chantier

Les dépenses concernant les branchements et la consommation d'eau et d'électricité seront pris en charge par le Maître d'Ouvrage.

Réalisation par le lot ELECTRICITE d'un branchements provisoires d'électricité (coffret de chantier).

Mode de métré : Ens

06.1.4.2 Pendant la durée des travaux

- . Signalisation du chantier et les accès sur la voie publique si nécessaire.
- . Maintenance en parfait état de propreté du chantier et de ses abords à charge pour lui de faire approuver une convention entre les autres corps d'état pour l'enlèvement des débris, gravois de démolition autres que les siens.
- . L'évacuation des déchets et gravois est prévue à chaque entreprise.
- . Traçage et maintenance du trait de niveau à 1 mètre des sols finis.
- . Application des règlements concernant la sécurité et l'hygiène du chantier

L'entreprise prendra toutes mesures utiles pour abaisser le niveau sonore de son intervention (travaux en site occupé). Il devra également prévoir toutes protections et mise en sécurité nécessaire aux regards des zones occupés par le public.

Mode de métré : Ens

06.1.5 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

06.1.5.1 Echafaudages

Chaque entreprise, pendant la toute la durée du chantier, devra les échafaudages garde-corps, planchers de garantie etc... nécessaires à ses propres travaux. A la charge de l'entreprise de gros oeuvre la pose de garde corps provisoire au droit des trémies. Chaque entreprise en conserve cependant sa propre responsabilité pour l'usage qui la concerne. Aucun garde corps ou protection ne sera enlevé sans accord de l'architecte. Tous ces ouvrages seront réalisés conformément aux règlements de sécurité imposés sur le chantier.

06.1.5.2 Réservations

Les réservations nécessaires au passage ou à la fixation des ouvrages devront être communiqués à l'architecte concernés dans la période de préparation du chantier avant le démarrage des travaux. Passé ce délai, ces travaux devront être exécutés par l'entrepreneur du lot auquel elles étaient destinées et à ses frais et risques.

06.1.5.3 Nettoyage pendant la durée du chantier

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles à ce sujet

Les déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les soirs

Les abords seront accessibles et débarrassés de tous les matériaux.

Après achèvement de ses travaux, l'entreprise titulaire du présent lot devra débarrasser les locaux de tous matériels ou matériaux appartenant à son entreprise et amenés sur le chantier pour l'exécution.

A la réception de chaque phase, l'ensemble des ouvrages présentera un état parfait d'exécution et de propreté.

Au cas où des défaillances seraient constatées concernant la propreté du chantier, l'architecte pourra faire procéder par une entreprise spécialisée aux nettoyages nécessaires aux frais et dépenses des entreprises fautives, au compte prorata.

Mode de métré : Ens

06.1.5.4 Nettoyage de fin de chantier

Le nettoyage intérieur pour mise à disposition du Maître de l'Ouvrage sera exécuté à la fin de chaque phase à la charge de chaque entreprise et du lot PEINTURES - NETTOYAGE, l'entrepreneur devra enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages sur l'ensemble du chantier.

Le nettoyage extérieur, pour mise à disposition du Maître de l'Ouvrage, sera exécuté avant réception à la charge de l'entrepreneur du lot DÉMOLITION - GROS OEUVRE - VRD.

Au cas où des défaillances seraient constatées concernant la propreté du chantier, l'architecte pourra faire procéder par une entreprise spécialisée aux nettoyages nécessaires aux frais et dépenses des entreprises fautives, au compte prorata.

Mode de métré : Ens

06.1.5.5 Dégradations et Bris

Chaque entrepreneur sera seul responsable des dégradations et avaries que pourraient éprouver ses ouvrages et matériaux pendant la durée des travaux.

En conséquence jusqu'à la réception de tous les travaux, la réparation des dégâts et de toutes leurs conséquences sera exclusivement à sa charge qu'elle qu'en soit la cause.

Mode de métré : Ens

06.1.5.6 Nature - Qualité - Provenance des matériaux - Agréments

Les marques des fournitures des produits qui sont indiqués au cours du présent CCTP ne sont pas impératives, sauf en ce qui concerne les qualités et nature exigées. Les marques n'étant énoncées qu'à titre de référence, toutes autres marques pourront être proposées à qualité égale et ne pourront être utilisées qu'après accord de l'architecte.

Sauf stipulation contraire dans le CCTP des différents lots, les matériaux et produits proposés par l'entreprise devront être de première qualité.

Ils devront obligatoirement avoir reçu l'agrément de l'architecte et du Maître d'Ouvrage qui pourront exiger que des échantillons soient déposés sur le chantier jusqu'à la réception des travaux.

Les produits ou matériaux dont l'utilisation serait imposée, devront être mis en oeuvre selon les prescriptions du fabricant et suivant les agréments officiels obtenus.

06.1.5.7 Essais et réception des équipements

D'une façon générale, les essais, les contrôles techniques devront être conformes aux documents COPREC N°1 (supplément n°79-22 bis du Moniteur des Travaux Publics du 28 Mai 1979) et N°2 (supplément n°79-30 bis du Moniteur des Travaux Publics du 30 juillet 1979).

LABEL QUALITEL : les entreprises doivent remettre en fin de chantier les procès verbaux attestant les critères suivants :

marques NF

Classements des menuiseries extérieures ainsi que de leurs vitrages

Classement de toutes les robinetteries

Certificats ACERMI pour tous les isolants ainsi que leur résistance thermique et technique.

Le compte rendu des essais sera remis au Maître d'Ouvrage en fin de travaux.

Les frais de ces contrôles sont à la charge des entreprises concernées sauf stipulation contraire au CCTP.

06.1.6 DELAIS

06.1.6.1 Délai d'exécution

Durée globale d'exécution : suivant planning général à compter de la signature de l'ordre de Service

La durée globale des travaux du présent projet est compté à partir de l'ordre de service du Maître d'Ouvrage. Le délai d'exécution de chaque tâche sera fixé au calendrier général des travaux.

Voir planning général contractuel. Avec leur remise de prix, les entrepreneurs proposeront le délai qu'ils jugent nécessaires pour l'exécution de leurs ouvrages respectifs afin que puisse être dressé un planning détaillé (mise au point avant l'exécution des travaux).

Mode de métré : Ens

06.2 BLOCS PORTES

06.2.1 OPTION : Dépose de menuiseries intérieures

Dépose des menuiseries intérieures, comprenant :

- dépose de blocs portes existants
- dépose des habillages d'ébrasements dans mur de refend
- dépose des accessoires et finitions (profils divers, baguette de finition, etc.)
- mise à disposition du Maître d'Ouvrage ou chargement et évacuation en décharge publique
- nettoyage et toutes sujétions

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- blocs porte accès sous-sol depuis le hall = 1 U
- blocs porte accès salle d'activité périscolaire 1 = 1 U
- blocs porte accès salle d'activité périscolaire 2 = 1 U
- blocs porte accès salle d'activité périscolaire 3 = 1 U
- blocs porte accès bureau 1 depuis le hall = 1 Ens
- blocs porte accès accueil depuis le hall = 1 Ens
- futur WC à l'étage = 1 U

06.2.2 OPTION : Dépose de boiserie

Dépose de boiserie intérieures, comprenant :

- dépose des boiserie de soubassement
- dépose des habillages d'ébrasements dans mur de refend
- dépose des accessoires et finitions (profils divers, calages, baguette de finition, etc.)
- mise à disposition du Maître d'Ouvrage ou chargement et évacuation en décharge publique
- nettoyage et toutes sujétions

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- boiserie périphérique de soubassement dans le hall (hors boiserie contre mur sous escalier central)
- blocs porte accès salle d'activité périscolaire 1 (habillage ébrasement)
- blocs porte accès salle d'activité périscolaire 2 (habillage ébrasement)
- blocs porte accès salle d'activité périscolaire 3 (habillage ébrasement)

06.2.3 Blocs portes acoustiques - stratifié

Fourniture et pose de blocs portes de distribution à isolation phonique, finition stratifié comprenant :

CARACTERISTIQUES DE LA MENUISERIE :

- classement F.A.S.T.E. conforme à leur destination
- indice d'affaiblissement acoustique de 45 dBA
- suivant classement au feu, PV à fournir

HUISSERIE :

- largeur de 58 mm ou adaptée suivant épaisseur des murs ou cloisons (voir plan)
- feuillure et profil en U à enfourchement suivant l'épaisseur de la cloison
- essence bois local épicea ou hêtre suivant choix architecte
- double joint isophonique
- finition bois traité destiné à recevoir une lasure au lot peinture
- systèmes de fixation, pattes scellées, vissage, etc...
- fixation par pattes à scellement ou par tous autres moyens efficaces
- fourniture des huisseries au lot PLATRERIE pour pose dans cloisons en plaques de plâtre

VANTAIL :

- porte isoplane normalisée de 48 mm d'épaisseur et de 2040 mm de hauteur
- cadre en bois local épicea ou hêtre
- âme pleine en panneaux de particules ou composite
- revêtement 2 faces en panneaux de fibre de bois dur
- finition : 2 faces en stratifié, teinte au choix de l'architecte
- aménagement en partie inférieure d'un jeu de 10 mm

FERRURES :

- 4 paumelles réglables en acier roulé à bout rond bicromaté de 140 (4 minimum par battants)
- quincaillerie à rosace et béquille double, acier inox brossé
- serrure par cylindre européen, sur organigramme à définir avec le maître de l'ouvrage
- serrure un bec de cane à condamnation débrayable (avec voyant extérieur libre/occupé) pour wc
- butée de porte, type et marque à proposer à l'architecte pour validation

06.2.3.1 BP 93 x 204 ht - standard

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- entre accueil / bureau des adjoints = 1 U
- entre bureau des adjoints / salle de conseil = 1 U
- entre salle de conseil / hall = 1 U
- entre secrétariat mairie / hall = 1 U
- entre secrétariat mairie / bureau dir. générale des services = 1 U
- entre secrétariat mairie / bureau du maire = 1 U
- entre WC public / hall = 1 U
- entre bureau syndicat Manoise / hall = 1 U

06.2.3.2 BP 93 x 204 ht - CF 1/2H

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- entre secrétariat mairie / serveur repro = 1 U
- entre syndicat Manoise / serveur repro = 1 U
- accès au sous-sol = 1 U

06.2.3.3 OPTION : BP 93 x 204 ht - standard

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- entre accueil / hall = 1 U

06.2.4 Bloc porte vitré

Fourniture et pose de bloc porte de distribution vitré, comprenant :

CARACTERISTIQUES DE LA MENUISERIE :

- classement F.A.S.T.E. conforme à leur destination

HUISSERIE :

- largeur de 58 mm ou adaptée suivant épaisseur des murs ou cloisons (voir plan)
- feuillure et profil en U à enfourchement suivant l'épaisseur de la cloison
- essence bois local épicéa ou hêtre suivant choix architecte
- double joint isophonique
- finition bois traité destiné à recevoir une lasure au lot peinture
- systèmes de fixation, pattes scellées, vissage, etc...
- fixation par pattes à scellement ou par tous autres moyens efficaces
- fourniture des huisseries au lot PLATRERIE pour pose dans cloisons en plaques de plâtre

VANTAIL :

- porte sur-mesure au dimension du projet
- cadre en bois local épicéa ou hêtre
- vitrage clair 44/2
- 1 traverse horizontal entre soubassement et partie haute
- aménagement en partie inférieure d'un jeu de 10 mm

FERRURES :

- 4 paumelles réglables en acier roulé à bout rond bicromaté de 140 (4 minimum par battants)
- quincaillerie à rosace et béquille double, acier inox brossé
- serrure par cylindre européen, sur organigramme à définir avec le maître de l'ouvrage
- butée de porte, type et marque à proposer à l'architecte pour validation

06.2.4.1 BP 247 x 220 ht

Portes OF, comprenant :

- 2 vantaux égaux - 83 x 220 ht
- 2 partie latéral fixe - 40 x 220 ht
- ouverture du vantail secondaire par crémone pompier
- composition et sens d'ouverture selon plan architecte

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- entre salle de conseil & hall = 1 U

06.3 CHÂSSIS VITRÉS

06.3.1 Châssis fixe vitrés - standard

Fourniture et pose de châssis fixe vitré, comprenant :

- cadre dormant adaptée à l'épaisseur des cloisons (voir plan)
- dormant avec profil en U à enfourchement suivant l'épaisseur de la cloison
- essence bois local épicéa ou hêtre suivant choix architecte
- finition bois traité destiné à recevoir une lasure au lot peinture
- vitrage clair Stadip 44/2
- pare closes pour vitrages
- systèmes de fixation, pattes scellées, vissage, etc...
- fixations invisibles par pattes à scellement ou par tous autres moyens efficaces
- conception et pose suivant normes CSTB, D.T.U et réglementation en vigueur

06.3.1.1 CV 01 - 240 x 58 ht

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- entre salle de conseil & accueil = 2 U
- entre salle de conseil & bureau des adjoints = 1 U

06.3.1.2 CV 02 - 200 x 90 ht

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- entre secrétariat mairie & bureau dir. générale des services = 1 U

06.4 AGENCEMENTS

06.4.1 Plan de travail - 100 x 60 cm

Fourniture et réalisation d'un plan de travail, comprenant :

- éléments adaptés en fonction des plans, dimension : L 100 x P 60
- plan de travail : panneaux de épaisseur 48 mm, traité en stratifié
- teinte au choix de l'architecte
- réservation pour alimentation et fixation d'une cuve évier en coordination avec le lot PLOMBERIE
- système et équerre murale acier, laqué blanc
- fixation par vissage
- toutes sujétions de fixations, de coupes, d'entailles, d'ajustements pour une exécution soignée
- finition avec joint acrylique

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- secrétariat mairie = 1 U

06.4.2 Façade de placards - 275 x 220 ht

Fourniture et pose de façades de placards ouvrant à la française, comprenant :

DORMANT :

- cadre dormant en bois, essence local épicéa ou hêtre suivant choix architecte
- profils à feuillures pour recevoir les vantaux
- traverse basse en aluminium type seuil réduit
- fixation mécanique ou par tous autres moyens efficaces
- pose en coordination avec lot OSSATURE BOIS pour fixation sur ossature

PORTES :

- 2 vantaux égaux ouvrant à la française
- cadre dormant en bois, essence local épicéa ou hêtre suivant choix architecte
- remplissage par panneau 3 plis épicéa
- assemblage en atelier, fixations et renforts invisibles
- finition bois traité lasuré en atelier
- coordination avec le lot OSSATURE BOIS pour fixation des fuseaux de bardage sur les vantaux
- conception en coordination avec architecte

FERRAGE ET ACCESSOIRES :

- poignée de tirage en inox brossé
- serrure par cylindre européen, sur organigramme à définir avec le maître de l'ouvrage
- charnières invisibles réglables, nombre et dimension suivant le poids du vantail à supporter
- loquetaux mécaniques sur le 2e vantail
- pièces accessoires et visserie soit en acier traité

Mode de métré : U

Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- rgt chaises et tables dans salle de conseil = 1 U

06.4.3 **Claustra 250 x 200 ht**

Fourniture et pose de panneau claustra, comprenant :

- panneau claustra, dimension de 250 x 200 ht
- cadre dormant en bois, essence local épicéa ou hêtre suivant choix architecte
- remplissage par panneau 3 plis épicéa
- assemblage en atelier, fixations et renforts invisibles
- ensemble posé sur socle bois et roulettes à roulement à bille
- finition bois traité lasuré en atelier
- toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ensemble
- conception en coordination avec architecte

Mode de métré : U

Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- salle de conseil (pour aménagement d'espace bureau provisoire) = 3 U

06.4.4 **Boiserie de soubassement - hauteur 60 cm**

Fourniture, réalisation et pose de boiserie de soubassement, comprenant :

- boiserie de soubassement, hauteur 60 ht
- cadre dormant en bois, essence local épicéa ou hêtre suivant choix architecte
- remplissage par panneau 3 plis épicéa
- assemblage en atelier, fixations et renforts invisibles
- finition bois traité lasuré en atelier
- pose sur site avec adaptation avec l'existant
- pose et fixation mécanique ou par tous autres moyens efficaces
- toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ensemble
- conception en coordination avec architecte

Mode de métré : ml

Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- hall (compris retour ébrasement, hors mur sous escalier central) = 23,78 ml

06.4.5 **OPTION : Boiserie encadrement de porte - largeur 40 cm**

Fourniture, réalisation et pose de boiserie pour habillage encadrement de porte, comprenant :

- boiserie d'encadrement de porte au droit des refends, largeur 40 ht
- cadre dormant en bois, essence local épicéa ou hêtre suivant choix architecte
- remplissage par panneau 3 plis épicéa
- assemblage en atelier, fixations et renforts invisibles
- finition bois traité lasuré en atelier
- pose sur site avec adaptation avec l'existant
- pose et fixation mécanique ou par tous autres moyens efficaces
- toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ensemble
- conception en coordination avec architecte

Mode de métré : ml

Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- porte d'accès à l'accueil (105 x 210 ht) = 5,25 ml
- porte d'accès à la salle de conseil (247 x 220 ht) = 6,87 ml
- porte d'accès à la salle de conseil (105 x 210 ht) = 5,25 ml
- porte d'accès au secrétariat mairie (105 x 210 ht) = 5,25 ml
- porte d'accès au WC (105 x 210 ht) = 5,25 ml
- porte d'accès au bureau syndicat Manoise (105 x 210 ht) = 5,25 ml

06.4.6 Placard coulissant

Fourniture et pose de placards coulissantes, comprenant :

DORMANT :

- cadre dormant composé de montants, traverses haute et basse
- bandeau bois en partie basse sur lequel sera positionné les rails bas, hauteur 70 mm, une plinthe passera devant pour faire la parfaite finition avec le revêtement de sol
- fixation par pattes à scellement ou par tous autres moyens efficaces

PORTES :

- 2 vantaux coulissants
- porte en panneaux bois agglomérés mélaminés, épaisseur 8 mm
- profilés verticaux et cornière haute et basse en acier galvanisé prélaqués
- finition extérieur stratifié dito blocs portes, teintés au choix de l'architecte

FERRAGE ET ACCESSOIRES :

- bandeau guide et rail bas en matériau de synthèse
- blocs de roulement à roulette nylon sur roulement à billes acier
- guidage supérieur en polyamide et patins caoutchouc recouverts téflon
- système antidéraillement permettant le rattrapage des faux-aplombs et la compensation des différences de hauteur
- butées translucides en élastomère antibruit
- bandeau de finition haut en profil à pli creux
- tous accessoires d'insonorisation
- profilés et autres éléments visibles prélaqués
- pièces accessoires et visserie soit en acier traité

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR :

- aménagement en coordination avec le maître d'ouvrage
- panneaux mélaminés 2 faces épaisseur 19 mm, chants intégral, teinte blanche
- éléments adaptés avec une séparation vertical et étagères intermédiaires
- fixation par vis inox
- agencement conforme aux normes handicapés

06.4.6.1 PC 01 - L275 x H210 x P65

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- accueil = 1 U

06.4.6.2 PC 02 - L145 x H210 x P65

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- salle de conseil = 1 U

06.4.6.3 OPTION : PC 03 - L190 x H210 x P60

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- bureau de police = 1 U

06.4.6.4 OPTION : PC 04 - L157 x H210 x P60

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- secrétariat mairie = 1 U

06.4.6.5 OPTION : PC 05 - L240 x H210 x P60

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- bureau dir. générale des services = 1 U

06.4.6.6 OPTION : PC 06 - L210 x H210 x P60

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- syndicat Manoise = 1 U

06.4.7 OPTION : Panneaux d'affichage - 140 x 160 ht

Fourniture et pose de panneaux d'affichage, comprenant :

- panneau d'affichage, dimension 140 x 160 ht
- cadre dormant en bois, essence local épicéa ou hêtre suivant choix architecte
- remplissage par panneau aggloméré et surface d'affichage en liège
- assemblage en atelier, fixations et renforts invisibles
- système de fixation mural 4 points minimum
- finition bois traité lasuré en atelier
- pose et fixation mécanique ou par tous autres moyens efficaces
- toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ensemble
- conception en coordination avec architecte

Mode de métré : U

Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- hall = 4 U

06.4.8 OPTION : Tablettes étagères

Fourniture et pose de tablette de étagères, comprenant :

- tablettes en mélaminé blanc, profondeur 40 cm
- épaisseur 22 mm minimum
- système et équerre murale acier, laqué blanc
- fixation par vissage
- toutes sujétions de fixations, de coupes, d'entailles, d'ajustements pour une exécution soignée

Mode de métré : ml

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- local serveur repro. = 9,20 ml x 4

06.4.9 OPTION : Reprise sur banque d'accueil existante

Reprise et révision sur banque d'accueil existante, comprenant :

- banque d'accueil existante en "L" avec arrondi, dimension 255 x 210
- reprise pour mise au norme accessibilité handicapé
- incorporation d'un guichet bas (accueil PMR) L 100 x P 70 x H 80 cm
- panneau en mélaminé ou médium de 5 cm d'épaisseur
- finition en stratifié sur l'ensemble des faces vues
- visserie et accessoires d'assemblage invisible
- remise en état des ferrures et système d'assemblage
- si nécessaire, remplacement de charnières et boutons de portes et tiroirs en inox brossé
- réservation pour passage de câbles en coordination avec le maître d'ouvrage
- toutes sujétions pour un parfait fonctionnement de l'ensemble

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- banque d'accueil existante replacée dans le nouvel espace accueil

06.5 SIGNALÉTIQUES

06.5.1 Plaques signalétiques

Fourniture et pose de plaques signalétiques, comprenant :

- plaques avec figurines et porte noms suivant locaux
- plaques conforme à la réglementation d'accessibilité PMR
- suivant indication du Maître d'Ouvrage
- toutes sujétions pour une parfaite finition

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- accueil = 1 U
- WC public = 1 U
- bureau adjoints = 2 U
- secrétariat mairie = 1 U
- bureau dir. générale des service = 1 U
- bureau du maire = 1 U
- salle de conseil = 1 U
- bureau syndicat Manoise = 1 U

06.5.2 Plaque signalétique extérieur

Fourniture et pose de plaque signalétique extérieur, comprenant :

- plaques avec figurines
- plaques conforme à la réglementation d'accessibilité PMR
- suivant indication du Maître d'Ouvrage
- toutes sujétions pour une parfaite finition

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- bouton de commande porte motorisée

06.6 ORGANIGRAMMES

06.6.1 Organigramme général

Organigramme général pour toutes les portes intérieures et extérieures, comprenant :

- coordination avec le lot MENUISERIES EXTERIEURES
- cylindres profilés Européens de type V.I.P de chez VACHETTE ou équivalent
- nombre de clés par passe général ou partiel selon choix maître d'ouvrage
- organigramme avec :
 - . clés passe général
 - . clés passe partiel pour locaux techniques
 - . clés passe partiel pour l'administration

Mode de métré : Ens

06.7 PLINTHES - HABILLAGE DE FINITION

06.7.1 Plinthes médium

Fourniture et pose de plinthes droites médium, comprenant :

- plinthes en médium, dimensions 70 x 10 mm
- arête droite sur la partie supérieure
- finition : à peindre au lot PEINTURES - NETTOYAGE
- toutes sujétions de mise en œuvre, coupe, collage, clouage dans cloisons et murs

Mode de métré : ml

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- hall = sans objet (boiserie de soubassement)
- accueil / bureau de police = 17,14 ml
- bureau adjoints = 14,07 ml
- salle de conseils = 22,70 ml
- rgt chaises et tables = 5,45 ml
- secrétariat mairie = 29,34 ml
- bureau dir. générale des services = 12,66 ml
- repro. / serveur = 13,20 ml
- WC public = 7,0 ml
- bureau du maire = 16,70 ml
- bureau syndicat manoise = 20,80 ml

06.7.2 Tablettes de finition

Fourniture et pose de tablette de finition, comprenant :

- tablettes en médium
- finition à peindre par le lot PEINTURES - NETTOYAGE
- fixation invisible dans la plâtrerie ou sur maçonnerie
- épaisseur 22 mm minimum, largeur 30 cm environ
- toutes sujétions de fixations, de coupes, d'entailles, d'ajustements pour une exécution soignée

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- WC public = (L80 x P25) = 0,20 m2
- provision, en attente ordre architecte = 1,0 m2

PLAN R+1 FUTUR :

- WC = (L120 x P40) = 0,48 m2

06.7.3 Baguettes de finition

Fourniture et pose de baguettes de finition, comprenant :

- profil de 70 x 10 mm adapté
- essence local épicéa ou hêtre suivant choix architecte
- arête droite
- finition : à lasurer au lot PEINTURES - NETTOYAGE
- toutes sujétions de coupes d'onglets, ajustages

Mode de métré : ml

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- provision, en attente ordre architecte = 10,0 ml

06.8 OUVRAGES DIVERS

06.8.1 Barre de tirage

Fourniture et pose de barre de tirage, comprenant :
- barre de tirage de longueur 400 mm en inox brossé EA400 de type BEZAULT PG 3000 ou équivalent
- choix par l'architecte sur présentation d'échantillons
- fixation soignée, par vis inox

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :
- WC public = 1 U

06.8.2 Patère murale

Fourniture et pose de patères murale, comprenant :
- patères murale en aluminium anodisé de type BEZAULT 44 ou équivalent
- choix par l'architecte sur présentation d'échantillons
- fixation soignée, par vis inox

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :
- WC public = 1 U

06.8.3 Ferme porte

Fourniture et pose de barre anti-panique, comprenant :
- ferme porte apparent de type DORMA ou équivalent
- fixation soignée, par vis inox
- toutes sujétions de mise en oeuvre

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :
- entre secrétariat mairie / serveur repro = 1 U
- entre syndicat Manoise / serveur repro = 1 U
- accès au sous-sol = 1 U

06.8.4 Barre anti-panique

Fourniture et pose de barre anti-panique, comprenant :
- barre anti-panique de type BEZAULT ou équivalent
- choix par l'architecte sur présentation d'échantillons
- fixation soignée, par vis inox

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :
- accès au sous-sol = 1 U